

A man with a beard and short dark hair, wearing a light blue ribbed sweater, is climbing a rock wall. He is looking towards the camera with a focused expression. The rock wall is light-colored with various climbing holds, including a large black one. The background is slightly blurred.

BIENVENUE

MAISON SAINT-JEAN DE MALTE



ORDRE DE MALTE
FRANCE

BIENVENUE A LA MAISON SAINT-JEAN DE MALTE DE ROCHEFORT !



Chers résidents, chères familles,

Bienvenue au sein de notre établissement, un lieu où nous avons à cœur d'offrir à chacun ce que la « maison a de meilleur ». Forts de l'engagement de l'Ordre de Malte, nos valeurs hospitalières et notre éthique catholique guident notre mission quotidienne : soigner, accompagner et être présents auprès de chacun d'entre vous, dans toutes les dimensions de votre parcours.

Notre équipe professionnelle, dédiée et qualifiée, s'engage à offrir des soins et des services de qualité, dans le respect de la dignité et des besoins spécifiques de chaque résident. Ce travail est renforcé par l'implication de nos bénévoles créant des moments de partage et de convivialité qui enrichissent la vie de notre établissement.

Sensibles aux aspirations de chacun et à la recherche de réconfort et de sérénité qu'ils offrent, nous proposons que ceux qui le souhaitent puissent accéder, librement, à des espaces et des temps de recueillement, ainsi que des célébrations religieuses, ouvertes à tous - nos résidents, leurs proches ou nos personnels soignants.

Votre confiance nous honore, et nous sommes fiers de cheminer à vos côtés.

Cédric CHALRET du RIEU, Président de l'Ordre de Malte France

LE MOT D'ACCUEIL

Chère Madame, Cher Monsieur, Chère Famille,

Au nom de toute l'équipe de la Maison Saint Jean de Malte, je suis très heureuse de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre établissement.

L'entrée en établissement est une étape importante, à la fois pour la personne accueillie et pour ses proches. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que cette transition se déroule dans les meilleures conditions et que notre structure devienne un véritable lieu de vie, d'épanouissement et de bien-être.

Ce livret a été conçu pour vous apporter toutes les informations pratiques sur le fonctionnement de la MAS et pour faciliter notre partenariat quotidien. Toute l'équipe est à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser.

La Direction

04

CONNAITRE
L'ORDRE DE MALTE
FRANCE

08

DÉCOUVRIR LA
MAISON SAINT-JEAN
DE MALTE

11

CONDITIONS
D'ADMISSION

12

LES
PROFESSIONNELS

18

VOS DROITS

21

LA SÉCURITÉ

22

LA POLITIQUE
QUALITÉ

23

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES



Émanation française d'une institution caritative quasi millénaire, l'Ordre de Malte France est une **association catholique hospitalière**, qui place la **Charité** au coeur de son engagement. Elle agit ainsi auprès des plus fragiles à travers des initiatives de terrain dans les secteurs de la solidarité, de la santé, du médico-social, et du secourisme. Reconnue d'utilité publique depuis 1928, l'association est également **agrée de sécurité civile**. L'Ordre de Malte France intervient en France et dans 36 pays avec un budget d'environ 92 M€, 2 000 collaborateurs, et grâce à un réseau de 13 900 bénévoles.



* Unités départementales d'intervention de l'Ordre de Malte / Chiffres 2024

EN CHIFFRES



Plus de **2 000** collaborateurs impliqués au quotidien dont plus de **800** en France



Près de **13 900** bénévoles engagés dans l'action



Plus de **40 500** jeunes mobilisés avec enthousiasme et générosité dans les collectes de denrées alimentaires et de produits d'hygiène



Près de **80 000** donateurs dont la fidélité nous permet de mener à bien nos missions



92,3 millions d'euros dont **22** millions d'euros issus de la générosité du public



Mais aussi de nombreux bienfaiteurs qui ont fait un legs et/ou ont souscrit une assurance-vie



Un réseau d'entreprises et de fondations partenaires qui nous font confiance et nous accompagnent dans nos projets

Chiffres 2024

EN MÉTROPOLE, EN OUTRE-MER ET DANS PLUS DE 30 PAYS, L'ORDRE DE MALTE FRANCE CONSTRUIT SA SINGULARITÉ À TRAVERS :



Une action de proximité pour **lutter contre la précarité** : en allant au-devant des personnes les plus isolées (maraudes, dispositifs Soli'Malte, petits-déjeuners, accueils de jour, hébergements d'urgence...)



Une stratégie avancée, **à l'international**, en allant au-devant des personnes les plus vulnérables, (en offrant l'accès aux soins, ou encore en tant qu'acteur de référence en matière de santé materno-infantile, de lutte contre la lèpre ou la fistule obstétricale...)



Une **action de secourisme reconnue** : association agréée de sécurité civile, l'Ordre de Malte France assure des dispositifs prévisionnels de secours ainsi qu'un soutien aux populations lors de situations d'urgence (catastrophes naturelles, attentats...)



Une force de l'engagement dans les **établissements et services sanitaires et médico-sociaux** à travers la France, avec un accompagnement individualisé.

L'ORDRE DE MALTE

L'Ordre de Malte France, association loi 1901, est le **prolongement caritatif des missions de l'Ordre souverain de Malte sur le terrain en France.**

L'Ordre souverain de Malte est une des institutions les plus anciennes de la civilisation occidentale et chrétienne. **Ordre religieux et laïc de l'Église Catholique depuis 1113** et sujet de droit interna-

tional, il entretient des relations diplomatiques avec plus de cent États ainsi qu'avec l'Union européenne et jouit d'un statut d'observateur permanent aux Nations unies. Il est neutre, impartial et apolitique.

L'Ordre souverain de Malte est aujourd'hui actif dans 130 pays, se dédiant aux personnes dans le besoin à travers des **activités médicales, sociales et humanitaires.**

« *Tuitio fidei et obsequium pauperum* * »

* Fortifier, défendre et témoigner de la foi, servir les pauvres et les malades en qui est reconnu le Seigneur lui-même



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Ordre souverain de Malte entretient des relations diplomatiques avec 108 pays. Il dispose même d'un siège d'observateur permanent auprès des Nations unies, de la Commission européenne et d'autres organisations internationales.

Création de l'Hôpital de Jérusalem : la communauté des Hospitaliers soigne les malades et recueille les indigents sans « distinction de religion, d'origine ou d'âge ».

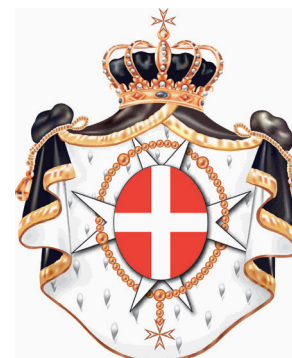
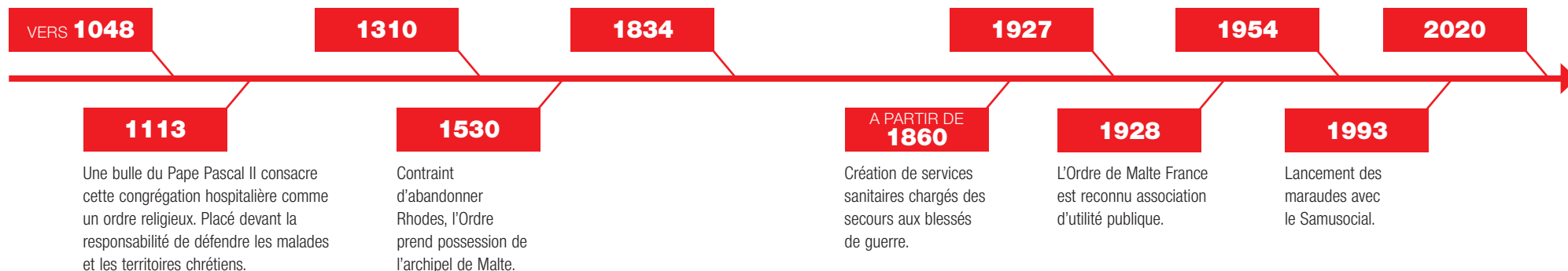
Après le départ des Chrétiens de Terre Sainte, l'Ordre s'établit à Rhodes et acquiert une souveraineté territoriale.

L'Ordre de Malte s'installe à Rome, peu après avoir été chassé de l'île de Malte par les troupes de Bonaparte.

Création de l'association « OEuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte », dites « Ordre de Malte France ».

Création de la Journée Mondiale des Lépreux.

Création de SoliMalte : mobilisation des équipes pour venir en aide aux plus fragiles face à l'explosion de la précarité lors de la pandémie de la Covid-19.



Ordre Souverain de Malte

Relations diplomatiques avec les pays et les organisations internationales, dont :



Relations avec les Associations nationales, en France :





HISTOIRE

La Maison Saint-Jean de Malte est un établissement médico-social **géré par l'Ordre de Malte France**, association reconnue d'utilité publique. Il a été autorisé par arrêté préfectoral le 16 mars 1995, renouvelé le 21 janvier 2019.

L'établissement est **ouvert depuis le 1^{er} novembre 1996**. C'est le premier établissement créé sur le département, destiné à l'accueil de personnes autistes.

Il est le lieu de vie de **12 adultes autistes**. C'est une Maison d'Accueil Spécialisée. Elle est rattachée administrativement à la MAS Saint-Jean de Jérusalem. La Direction est la même pour les deux établissements.

Les Maisons d'Accueil Spécialisées ont pour mission **d'assurer, de manière permanente, l'hébergement, les soins, l'aide à la vie courante et de conduire des activités de vie sociale destinées au développement des personnes** (Article R-344-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Elles sont placées sous la compétence tarifaire de l'**Agence Régionale de Santé** (ARS).

Les MAS sont des lieux de vie. La MAS Saint-Jean de Malte adhère à un groupement départemental inter-associatif d'établissements médico-sociaux recevant des personnes porteuses d'autisme.

Ce réseau appelé « **E.C.S Autisme 17** », créé en 2004, a pour objectifs de favoriser les échanges entre professionnels, de conduire des analyses, de partager des connaissances et de réfléchir à l'harmonie des **parcours de vie des personnes**.

Il travaille également avec la ville de Rochefort à l'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap et **de nombreux partenaires locaux** afin de proposer un accompagnement inclusif au sein des dispositifs de droit commun..

LE BÂTIMENT

L'établissement, de plain-pied, développe une **surface habitable de 700 m² au sein d'un jardin de près de 6 000 m² clos et arboré**. Construit en 1995/96, il a été spécifiquement conçu pour accueillir des personnes avec Trouble du Spectre de l'Autisme.

Il en ressort une **architecture aux formes arrondies** où les aspects les plus saillants ont été gommés. Le lieu de vie est séparé de la partie administrative du bâtiment par des portes sécurisées.

L'hébergement est organisé en **12 chambres individuelles**. Les espaces diurnes et nocturnes sont différenciés et ouvrent sur **des terrasses et un espace vert**.

L'établissement dispose de **salles d'activités** : activités d'apprentissage, de loisirs, de bien-être et de stimulations sensorielles. Certains espaces communs peuvent aussi être le cadre d'activités.



VOTRE CHAMBRE

Votre accueil s'effectuera en **chambre individuelle équipée d'un mobilier adapté**.

Vous pouvez **aménager votre chambre comme vous le souhaitez** : cadres, meubles d'appoint... Nous vous conseillons vivement de le faire afin de vous sentir bien chez vous. L'aménagement devra être compatible avec la superficie affectée, la sécurité et l'organisation des soins tant pour vous que pour les professionnels.

Vous avez également un accès au **wifi**.

LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAISON SAINT-JEAN DE MALTE

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, qui répond à vos besoins et vos souhaits, la Maison Saint-Jean de Malte a très à cœur que vous vous sentiez chez vous. **Le respect de vos libertés fondamentales et de votre dignité fondent notre accompagnement, en accord avec la vie en collectivité.**

La Maison Saint-Jean de Malte vous propose de vous accompagner en fonction de vos capacités, de vos souhaits, pour vivre dans une Maison qui se veut ouverte sur la ville et la société.

La Maison œuvre afin de :

- Favoriser votre autonomie, votre relation aux autres et votre citoyenneté
- Assurer votre qualité de vie et votre libre choix
- Assurer votre accompagnement médical, social, psychologique
- Être attentif à vos besoins
- Vous permettre de jouer l'ensemble de vos rôles sociaux et de prendre votre place d'adulte (au sein de l'établissement, de la cité, de votre famille)
- Garantir votre intimité

Pour se faire, une équipe de professionnels formés vous **accompagne et vous soutient** dans :

- L'ensemble des actes de la vie quotidienne (habillage, repas...)
- L'ensemble des activités
- L'adaptation de l'environnement à vos besoins spécifiques
- La gestion de vos comportements au quotidien

Chaque professionnel de la Maison Saint-Jean de Malte place **la personne accueillie au centre de ses préoccupations** dans le respect de toutes les étapes de la vie et pour le bien commun.

FORMALITÉS D'ADMISSION

Vous avez 18 ans révolus et disposez d'une décision d'orientation en MAS émise par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Nous tenons à votre disposition, au secrétariat ou via notre site internet, un dossier d'admission comprenant deux volets :

- Un dossier médical à compléter par votre médecin traitant, l'établissement où vous êtes accueilli...
- Un dossier administratif à renseigner par vous-même ou votre représentant légal

Il vous est possible de créer une demande d'admission directement sur la plateforme «ViaTrajectoire», ce qui permet de mutualiser les demandes auprès de plusieurs établissements en complétant un seul dossier unique, en le modifiant au besoin mais également de suivre l'avancée des différentes demandes en temps réel.

ORGANISATION DE L'ADMISSION

Dans la mesure des places disponibles et des possibilités d'accueil, nous vous proposerons **un rendez-vous de pré-admission**. Celui-ci aura pour objectifs de faire connaissance avec votre entourage, d'évaluer vos besoins, souhaits... de manière à mettre en place les meilleures conditions d'accueil pour votre arrivée.

Ce sera également le moment de **visiter l'établissement et de rencontrer les professionnels** présents. Les principales règles de vie quotidienne définies dans le règlement de fonctionnement vous seront présentées de manière adaptée à votre compréhension.

L'admission sera définitive **après la signature du contrat de séjour** et la prise de connaissance du règlement de fonctionnement de l'établissement.

Le professionnel référent

Un professionnel référent vous sera dédié. Il sera votre interlocuteur à vous et à votre famille et/ou représentant légal. Il a pour mission de centraliser les éléments relatifs à votre projet personnalisé d'intervention.

LES PROFESSIONNELS

Au sein de la Maison, les **professionnels suivants vous accompagnent** (excepté en cas de vacance de poste). Les effectifs professionnels de l'établissement peuvent varier en fonction du contrat signé avec l'autorité de contrôle et de tarification.

- **Direction, Chef de service, Pôle administratif**
- **Médecin généraliste, médecin psychiatre**
- **Infirmier** : dispense les soins techniques nécessaires et les médicaments prescrits par votre médecin
- **Psychologue**
- **Les aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux, moniteurs éducateurs, ainsi que l'éducateur sportif** : vous accompagnent dans tous les actes de la vie quotidienne jour et nuit
- **Pôle hébergement** : agent de cuisine, agents d'entretien des locaux, agents technique, agents de lingerie participent tous à votre accompagnement
- **Coordinateur projet**

Par ailleurs, des professionnels libéraux et bénévoles peuvent intervenir au sein de l'établissement. L'organigramme de l'établissement est à votre disposition, vous pouvez le demander au secrétariat.

Vous pouvez continuer d'être suivi par des **professionnels extérieurs**, auxquels vous étiez habitué (votre médecin traitant, pédicure, kinésithérapeute...). Afin d'assurer la coordination de votre parcours de soins, les informations seront à transmettre aux professionnels de santé de la Maison (ordonnances, comptes-rendus...). La Maison est organisée autour des **besoins de chaque résident**, dans le cadre d'un accompagnement individualisé.

Les modèles théoriques du projet d'établissement s'inspirent principalement de l'éducation structurée (techniques d'apprentissages, structurations spatio temporels, communications alternatives augmentées, issues des méthodes TEACCH, ABA et PECS, etc).



LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'établissement est ouvert 365 jours par an. Vous trouverez ci-dessous **le déroulement d'une journée type** :

DU LUNDI AU VENDREDI

Réveils échelonnés en fonction du rythme de chacun

7h45 - 10h00 : petit-déjeuner sous forme de self-service. Les toilettes qui s'en suivent se répartissent entre le matin et le soir

10h00 - 12h00 : activités proposées de manière individuelle ou collective, en intérieur ou à l'extérieur. Elles figureront dans le projet personnalisé d'intervention

12h00 - 13h15 : déjeuner

13h15 - 14h00 : temps de repos

14h00 - 17h15 : temps d'activités

18h30 - 19h30 : dîner

20h30 - ... : coucher, au rythme de chacun

LE SAMEDI ET LE DIMANCHE

Les réveils se font de manière plus échelonnés en fonction du rythme de chacun.

REPÉRAGES SPACIAUX TEMPORELS

Les différents environnements sont organisés de manière à **répondre à vos besoins** :

- **Immuabilité** : le planning d'activités annuel est fixe, des ajustements peuvent être apportés au cours de l'année en fonction des besoins. Lors des semaines intermédiaires, nous introduisons quelques changements pour profiter des animations de proximité ou saisonnières
- **Prévisibilité** : des emplois du temps individuels sont institués, chaque jour, le personnel en service est repéré sur un tableau d'affichage, des outils permettent d'anticiper les moments de rencontres familiales
- **Séquençages** : les apprentissages, les supports à l'autonomie, les emplois du temps sont séquencés pour permettre une meilleure compréhension
- **Supports visuels** : objets, photos, dessins, symboles et mots sont utilisés

VOTRE PROJET PERSONNALISÉ D'INTERVENTION

Le Projet Personnalisé d'intervention, élément du contrat de séjour, **fonde l'action quotidienne de chaque personne accueillie et des équipes.**

Il concilie à la fois **demande personnelle, développement de l'autonomie fonctionnelle et construction de soi.** Il se décline sous forme d'activités et d'ateliers, de parcours personnalisés, construit en équipe pluridisciplinaire avec vous, votre famille et le cas échéant, vos représentants légaux. Le projet est revisité chaque année.

Ces activités peuvent être de nature éducative, sportive, ludique, culturelle et thérapeutique.

Définir avec vous **les activités que vous souhaitez réaliser et quelles acquisitions sont à mener** constitue le travail de l'équipe pluridisciplinaire qui assure l'élaboration, l'évaluation et le suivi des projets personnalisés d'intervention, aux côtés du chef de service.

VOTRE PROJET DE SANTÉ

Les soins sont prodigués sous la responsabilité d'un **médecin généraliste.**

Vous avez le choix des intervenants extérieurs médicaux et paramédicaux dans les limites des possibilités offertes par l'établissement et le territoire.

L'infirmier de l'établissement est chargé du suivi quotidien de votre état de santé. Il assure la délivrance des médicaments, la gestion des rendez-vous médicaux, les examens et consultations...

L'établissement a passé plusieurs **conventions de partenariats.** Ceci afin de répondre aux nécessités individuelles.

Le personnel en **accompagnement direct** veille à la mise en œuvre des protocoles et conduites prescrits par les médecins et coordonnés par l'infirmier.

Sous la responsabilité du médecin généraliste, des informations sur des **conduites préventives** sont dispensées auprès des personnels.

VOTRE VIE SOCIALE

Les activités

La Maison Saint-Jean de Malte est un lieu de vie agréable et convivial. Un programme hebdomadaire d'activités est affiché et géré par le coordinateur. Différents ateliers existent et vous permettent de vous investir quotidiennement dans une activité individuelle ou collective.

Des ateliers pourront vous être proposés dans le cadre de votre projet personnalisé d'intervention. Ils sont choisis en fonction de vos souhaits et de vos besoins. Ils font l'objet d'une évaluation. Lorsque c'est nécessaire, vous pouvez demander à ne plus y participer.

Des activités sont proposées en intérieur ou en extérieur.



[LA VIE À LA MAISON DE SAINT-JEAN DE MALTE]

Les visites

Il vous est possible de recevoir des visites dans les espaces de vie communs ou dans votre chambre.

Elles sont libres, cependant afin de préserver la tranquillité et le rythme de vie de tous, des horaires sont mis en place.

Vous trouverez toutes les informations au sein du Règlement de Fonctionnement.

Les sorties

Les sorties quotidiennes font l'objet d'un accompagnement mais peuvent être libres pour les personnes pouvant circuler seules, sans risque ou contre-indication médicales. Nous vous demandons de nous prévenir en cas de rentrée tardive ou retard.

Votre famille

Elle joue un rôle important dans la vie de l'établissement et dans la qualité de votre séjour. L'instauration d'un climat de respect et de confiance mutuels est essentielle. Nous impliquons les familles, notamment :

- En les invitant à partager des temps forts institutionnels.
- À être présentes à votre réunion de Projet Personnalisé d'intervention.

Vous trouverez toutes les modalités de vie au sein du Règlement de Fonctionnement qui vous sera distribué lors de votre accueil.



[LA VIE À LA MAISON DE SAINT-JEAN DE MALTE]

La restauration

La restauration est assurée en liaison froide par la Cuisine Centrale de Rochefort. Des commissions repas, auxquelles participent la diététicienne et les professionnels, garantissent la qualité continue de la prestation.

Restauration - horaires :

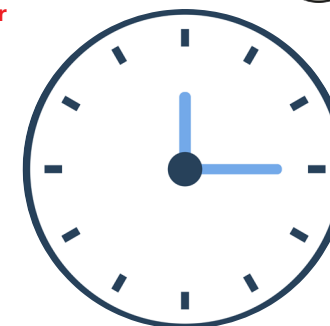
De 7h45 à 9h30 : petit déjeuner

En salle à manger



12h00 : déjeuner

En salle à manger



18h30 : dîner

En salle à manger

À savoir

- Les menus sont affichés quotidiennement devant la cuisine
- Des « repas améliorés » et des repas thématiques sont organisés
- Des repas au restaurant sont également prévus
- Si vous êtes sorti pour un rendez-vous médical extérieur, à votre retour, un repas vous sera préparé

Les transports

L'établissement assure uniquement les transports inhérents à la vie quotidienne de l'établissement. Les transports prévus pour des séjours en famille ne sont pas pris en charge. Le coût ne sera pas à charge de la structure.

VOS DROITS

Le respect de votre dignité, votre intégrité et votre vie privée est une priorité pour la Maison Saint-Jean de Malte. Votre parole sera toujours écoutée et privilégiée.

Pour toute remarque, nous sommes à votre disposition et nous vous apporterons une réponse dans les meilleurs délais.

La liberté d'aller et venir

Le principe au sein de l'établissement est **la liberté d'aller et venir**. Cependant, il peut exister des restrictions. La libre circulation des personnes est réalisée dans la limite des capacités de ces dernières. Les modalités d'aller et venir sont précisées dans le Projet d'intervention et sont réévaluées à échéances régulières et dès que besoin.

Les personnes de confiance

Lors de votre séjour au sein de la Maison Saint-Jean de Malte, si vous ressentez le **besoin d'être accompagné** dans vos démarches, vous pouvez choisir dans votre entourage une personne pour vous assister, vous représenter, faire part de vos volontés, etc. N'hésitez pas à demander des informations à la direction.

La participation et l'expression des personnes et de leurs familles

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement dispose d'un **Conseil de la Vie Sociale (CVS)** comprenant des représentants élus des résidents, familles et personnels. Ce dernier se réunit au moins trois fois par an. Les élus ont en charge de représenter les résidents et de les informer du fonctionnement de la structure : projet d'établissement, activités mises en œuvre, projets de travaux et nouveaux équipements, modification du règlement de fonctionnement. La liste des représentants élus est affichée à l'accueil. Vous pouvez prendre contact avec eux, si vous le souhaitez. Vous serez toujours sollicité pour **donner votre avis et votre accord** pour votre accompagnement.



La liberté de la pratique religieuse

Quelle que soit votre confession, vous pouvez **vivre votre foi comme vous l'entendez** à la Maison Saint-Jean de Malte. Par ailleurs, la ville de Rochefort offre de nombreux lieux de culte et vous pouvez recevoir la visite du ministre de votre culte.

Vous pouvez mettre en pratique vos convictions (religieuses, philosophiques...) dans le respect mutuel des libertés d'autrui. L'ensemble du personnel est tenu de respecter vos opinions et vos croyances.

L'établissement peut vous **proposer un accompagnement spirituel catholique**.

Le recours à un médiateur

Toute personne accueillie au sein de la Maison Saint-Jean de Malte peut faire appel, en vue de **l'aider à faire valoir ses droits**, à une personne qualifiée. La liste est à votre disposition à l'accueil de l'établissement.

Par ailleurs, si un différend devait arriver entre l'établissement et vous, il existe la possibilité de recourir à un **médiateur**.

La **médiation** est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement et/ou le rétablissement des liens, la prévention et le règlement des conflits. La médiation ne s'impose pas, elle sera choisie par les deux parties.

La protection de vos données personnelles

En séjournant au sein de l'établissement, vous allez nous **donner accès à un certain nombre d'informations** concernant votre famille et vous même, qui vous sont propres et vous identifient : nom, prénom, numéro de sécurité sociale, profession... Vous avez donc des droits pour vous assurer que ces données sont **utilisées à bon escient afin de respecter votre personne et votre vie privée**. Ces droits vont vous permettre de garder la maîtrise de vos données. Ces données vont nous servir pour organiser votre accompagnement et nous assurer de votre sécurité. Nous avons le devoir d'en faire bon usage, tout en respectant ce pourquoi elles vous ont été demandées.

Le saviez-vous ?

Vos données à caractère personnel seront :

- Traitées de manière licite, loyale et transparente
- Collectées dans un but précis (= finalité)
- Limitées au strict nécessaire
- Exactes et tenues à jour
- Conservées pour une durée déterminée en fonction de la réglementation
- Traitées de manière sécurisée



Toutes les informations nécessaires à votre accompagnement sont regroupées dans **un dossier**. Ce dossier qui contribue à la personnalisation de l'intervention des professionnels et à la qualité de votre accompagnement est informatisé. **Vous pouvez avoir accès à votre dossier** en faisant une demande écrite à l'attention de la direction.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, des informations peuvent être partagées entre les professionnels pour proposer des réponses adaptées à vos besoins. **L'obligation de secret s'impose aux professionnels de santé**. Par ailleurs, les professionnels qui ont accès à ces informations sont soumis à la discrétion professionnelle.

Mon Espace Santé

Chacun bénéficie du service « **Mon espace santé** ». Ce service public permet à chacun de stocker et partager ses documents et données de santé en toute sécurité afin d'être mieux soigné.

- Pour en savoir plus sur les fonctionnalités de « Mon espace Santé » : <https://esante.gouv.fr/mon-espace-sante>
- Pour en savoir plus sur la protection des données : <https://www.monespacesante.fr/protection-donneespersonnelles>
- Pour en savoir plus sur son fonctionnement : contacter le 3422 (service gratuit + prix d'un appel)

L'équipe de soins de l'établissement alimentera et pourra consulter votre Espace Santé dans le cadre de la prise en charge, sauf opposition de votre part.

La protection des personnes sous tutelle

Les résidents qui ne peuvent gérer au quotidien les questions administratives et financières peuvent demander, eux-mêmes ou leurs proches, à bénéficier d'une **mesure de protection des majeurs**.

Ces mesures ne les privent pas de leurs droits fondamentaux : elles n'ont d'effet que sur les aspects administratifs et financiers. Dans le cas où une situation difficile serait constatée, un signalement peut être fait auprès du Procureur de la République.

Le respect des dernières volontés

Les moments de **fin de vie** font l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés, dans le respect de vos croyances et de vos convictions.

En cas de **décès**, votre famille ou votre représentant légal sont prévenus dans les plus brefs délais. Si aucune volonté particulière n'a été notifiée, les mesures nécessaires seront arrêtées conjointement avec votre famille, votre personne de confiance ou votre représentant légal.

L'établissement accompagne les personnes jusqu'à la fin naturelle de la vie. L'Ordre de Malte France forme les professionnels et les bénévoles de toutes ses structures à l'accompagnement de fin de vie pour la mise en œuvre d'une **authentique démarche palliative**.

L'établissement a également passé des conventions avec des personnes ressources dont une **équipe mobile de soins palliatifs**.

LA SÉCURITÉ

L'harmonie et le bon fonctionnement de la vie collective nécessitent le **respect des règles de vie commune**. Vous êtes invités, ainsi que les visiteurs, à lire attentivement le **règlement de fonctionnement** et les affichages et à vous conformer aux instructions qui y sont portées.

Par ailleurs, la **sécurité des personnes au sein de notre Maison** est une de nos préoccupations principales.

Une **permanence 24h/24** (veille de nuit) est assurée par la Maison Saint Jean de Malte, dans la limite de la liberté de chacun.

Enfin, l'**espace extérieur** de l'établissement est clos et entièrement sécurisé.

Les locaux sont équipés de **détecteurs d'incendie** et de dispositifs de sécurité appropriés.

LA POLITIQUE QUALITÉ

HANDEO

La Maison Saint-Jean de Malte bénéficie depuis 2021 de la certification « Handéo ».

Cette étape marque une reconnaissance de la qualité du travail et la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles dans le cadre de l'accompagnement des personnes TSA.



La Maison Saint-Jean de Malte s'engage à respecter les principes de la « **charte des droits et libertés de la personne accueillie** ». La Maison accorde une réelle importance à la lutte **contre la maltraitance** et s'engage auprès des personnes accompagnées et de leurs familles à en faire une préoccupation quotidienne. L'ensemble du personnel est sensibilisé et formé régulièrement aux situations à risque de maltraitance psychologique et physique.

L'établissement réalise chaque année une enquête « **bienveillance** ».

L'établissement **recueille les événements indésirables** auprès des professionnels, des résidents, les analyse et répond aux parties prenantes concernées.

L'établissement est engagé dans une **démarche d'amélioration continue** de ses pratiques professionnelles. Nous réalisons régulièrement une enquête de satisfaction, auprès des résidents et des familles.

Vous avez une plainte ou une réclamation, comment faire ?

- Vous pouvez vous adresser à l'accueil ou auprès d'un cadre de l'établissement
- Vous pouvez adresser votre réclamation par courrier/email à la direction de l'établissement
- Vous pouvez vous adresser aux membres du Conseil de la Vie Sociale
- Vous pouvez également nous adresser toute remarque ou suggestion
- L'établissement garantit le respect de l'anonymat pour toute plainte ou réclamation formulée

La Maison Saint-Jean de Malte met en place de nombreuses actions pour **promouvoir la bienveillance** :

- Formation de l'ensemble du personnel à la bienveillance
- Formalisation d'une procédure de signalement des situations de maltraitance
- Diffusion des recommandations de bonnes pratiques
- Rappel des peines encourues pour les professionnels maltraitants

Si vous êtes témoin de négligence ou de maltraitance, ou si vous estimez en être victime, nous vous remercions par avance d'alerter le plus rapidement possible un professionnel ou la direction de la Maison.

Il existe également un numéro national dont le but est de lutter contre la maltraitance : **3133**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assurance

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur.



POUR VOUS REPÉRER

MAISON SPÉCIALISÉE SAINT-JEAN DE MALTE

11 rue François Lhoste, 17300 Rochefort

NOTES

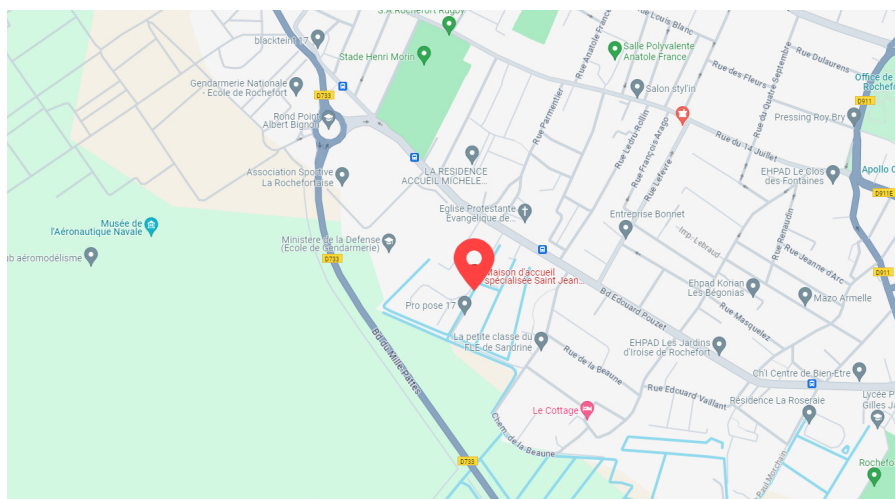
CONTACTS

Tel : 05 46 87 52 38

Email : mas.saintjeandemalte-rochefort@ordredemaltefrance.org

Site internet : <https://www.ordredemaltefrance.org/etablissements/maison-saint-jean-de-malte-rochefort-autisme/>

PLAN



Transport et accessibilité

Arrêt : Ledru-Rollin

Lignes : **D**

Accueil physique et téléphonique :

ouvert de 8h30 à 13h00 puis de 14h00 à 17h00

NOTES

NOTES



ORDRE DE MALTE
FRANCE

42 rue des Volontaires - 75015 Paris 01 45 20 80 20

www.ordredemaltefrance.org

